

N/REF : 28/11/2025 16H53 C:000053 I:02525
V/REF : AC/C34105
V/Email reçu le Vendredi 28/11/2025 à 16H53

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VSC
IMMEUBLE : SCHOELCHER -VSC
21 A 27, RUE VICTOR SCHOELCHER
24-26, RUE JEAN MONNET
35200 RENNES

Rennes, le

03 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 26 RUE JEAN MONNET - M. MME CAFE 07 44 90 18 92
LOGEMENT N° 018359, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : FUIITE IMPORTANTE SUR RADIATEUR - REMPLACEMENT SI NÉCESSAIRE

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 28/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUIITE SUR TE DE RÉGLAGE RADIATEUR SALON
ABSENCE DE FILASSE SUR LE TE DE REGLAGE
COUPURE D'EAU
VIDANGE INSTALLATION
DÉPOSE TE DE RÉGLAGE
MISE EN PLACE JOINT D'ÉTANCHÉITÉ
REMISE EN EAU
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 01/12/25 à 10H01 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait	Intervention Plomberie <=2H00	1	311,91	311,91
TOTAL H.T.					311,91
T.V.A. a 10,00%					31,19
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>343,10</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.